**Pièces à fournir pour une constitution de société :**

Pour préparer au mieux votre projet de création de société, je vous invite à réfléchir aux points ci-dessous afin que nous puissions les aborder ensemble :

* La dénomination sociale (le nom de la société).
* La forme de société.
* Son capital social : le montant, la contribution de chaque associé.
* La répartition des parts sociales entre les associés.
* Les droits et devoirs de chaque associé.
* Les règles de majorité dans la prise de décision.
* Le(s) gérant(s) : ses modalités de nomination et de révocation.
* Les modalités d’entrée d’un nouvel associé et les modalités de retrait.

Je vous remercie également de me transmettre les pièces suivantes :

* Concernant chaque associé :
* Extrait d’acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
* Copie recto/verso de la pièce d’identité.
* Questionnaire d’Etat-civil dûment compléter (au verso).
* Votre Relevé d’Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
* Concernant la société à créer :
* Pour le siège social :

-Si vous êtes propriétaire du lieu : titre de propriété et taxe foncière.

-Si vous êtes locataire : copie du bail, quittance de loyer et autorisation écrite du propriétaire.

*Afin de nous permettre d’accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 Euros sera demandé à l’ouverture de celui-ci.*

*Après réception des pièces, un projet d’acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d’acte.*